

DEPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE LA DONDAGRE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un le 1^{er} septembre à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil Municipal de la commune de Villeneuve la Dondagre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ALLIOT Jean-François, Maire.

Étaient présents :

Mesdames BERGERON Micheline, FRAUDIN Caroline, Messieurs ALLIOT Jean-François, CHAILA Christophe, CHASSAT Cyrille, EUSTACHE Cédric, POMPON Pascal et SALIQUES Christophe.

Ayant donné pouvoir :

Mme EMONET Laëtitia à M. POMPON Pascal

VILARES Elisabeth (arrivée à 19 h 15) prend part aux décisions à partir de l'adhésion à la CAUE 89.

Secrétaire de séance : M. SALIQUES Christophe

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du compte-rendu du 21 juin 2021,
- Devis nettoyage du foyer communal,
- Demande d'une salle par le club de tarot d'Egriselles le Bocage,
- Décision modificative (budget de la commune),
- Participation aux frais de scolarité (convention avec Villebougis),
- Rapport des ordures ménagères 2020,
- Courrier de la mairie de Fouchères au sujet de la méthanisation,
- Affaires diverses.

AJOUT ORDRE DU JOUR :

- Adhésion à la CAUE 89

Le compte-rendu, l'ordre du jour ainsi que l'ajout sont adoptés à l'unanimité.

DEVIS NETTOYAGE DU FOYER COMMUNAL

Le Maire expose au conseil municipal un devis de l'entreprise EDEN à Sens pour le nettoyage complet du foyer communal pour la somme de 955.50 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Adopte le devis présenté,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEMANDE DE SALLE : CLUB DE TAROTS D'EGRISSELLES LE BOCAGE

Le Maire expose au conseil municipal une demande de location de salle de l'association « Les Amis du tarots d'Egriselles le Bocage » en vue de venir jouer aux cartes toutes les semaines à Villeneuve la Dondagre. Une trentaine de personnes se réuniraient chaque semaine.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal est défavorablement pour les raisons suivantes :

- La salle de l'ancienne école n'est pas adaptée vu le nombre de personnes reçues lors de ces regroupements (maximum 30 personnes hors période COVID),
- Un état des lieux entrée/sortie à chaque location,
- Le ménage de la salle de l'ancienne école et des toilettes extérieures à la charge du loueur puis une vérification effectuée par notre agent technique,
- La salle de l'ancienne école est louée régulièrement, il convient donc à notre agent technique de faire le ménage complet après la venue du club de tarots. De plus, cette salle est louée uniquement aux Dondagrois et mise à disposition des associations dondagroises,
- La salle de l'ancienne école est utilisée par notre club le mardi, bien évidemment hors COVID.
- Le foyer communal (maximum 200 personnes) n'est pas adapté non plus vu la trentaine de personnes pouvant être rassemblée, la location pour les associations extérieures est de 200 €.

DECISION MODIFICATIVE 2-2021 BUDGET DE LA COMMUNE

Le Maire expose au conseil municipal que l'étude de balisage des circuits de randonnée avait été budgétée sur un compte 2318 « immobilisations corporelles en cours » dans le budget communal pour la somme de 18 792 € TTC. L'étude étant terminée, il convient que cette somme soit imputée au compte 2031 « frais études ».

Le Maire expose au conseil municipal la décision modificative :

Dépenses d'investissement

Chapitre 041 c/ 2318.....18 792 €

Recettes d'investissement

Chapitre 041 c/ 2031.....18 792 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de modifier les crédits budgétaires de l'exercice 2021 selon le détail ci-dessus,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE AVEC LA MAIRIE DE VILLEBOUGIS ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Le Maire expose au conseil municipal que des élèves de Villeneuve la Dondagre ont fréquenté l'école de Villebougis lors de l'année scolaire 2019/2020.

Le Maire expose au conseil municipal les frais de scolarité :

2 élèves en maternelle	1 983.22 €
1 élève en CP.....	272.90 €
2 élèves (CE2 + CM1).....	584.17 €
Soit une somme totale de.....	2 840.29 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte les montants ci-dessus,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RAPPORT DES ORDURES MENAGERES 2020

Le Maire expose au conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service des ordures ménagères 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Adopte ce rapport des ordures ménagères 2020,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

COURRIERS DE LA MAIRIE DE FOUCHERES AU SUJET DE LA METHANISATION

Le Maire donne lecture au conseil municipal des courriers de la mairie de Fouchères et de GATIBIOGAZ au sujet de l'installation d'une usine de méthanisation à Fouchères.

ADHESION CAUE 89 – PROJET D'ETUDE DE L'AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ETANG COMMUNAL

Le Maire expose au conseil municipal que, dans le cadre du projet d'étude de l'aménagement des abords de l'étang communal, il convient d'adhérer au CAUE de l'Yonne (Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement) selon les conditions suivantes :

- Cotisation annuelle de 0.15 €/habitant (INSEE au 1^{er} janvier N) avec un minimum de 20 € (communes) et un maximum de 4 500 € (groupements de communes).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide d'adhérer à la CAUE 89,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

AFFAIRES DIVERSES

- Epannage sauvage :

Le Maire informe le conseil municipal d'un épannage sauvage. La gendarmerie est informée.

- Location foyer communal : Convention avec la commune de Fouchères

Le Maire rappelle au conseil municipal que, lors de la séance du 12 avril 2021, un accord de principe avait été émis pour que les habitants de Fouchères puissent louer le foyer communal. Il convient donc d'établir un projet de convention et connaître le nombre d'associations de Fouchères.

Le Maire rappelle au conseil municipal que les associations dondagroises resteront prioritaires à la location du foyer communale.

Il conviendra donc que toutes les associations (de Villeneuve la Dondagre et de Fouchères) établissent leur planning des manifestations afin d'assurer le bon déroulement des locations. De plus, le Maire précise au conseil municipal que le planning des locations tant pour les habitants que pour les associations de Fouchères sera géré à la mairie de Villeneuve la Dondagre.

- Programme de travaux 2022

Le Maire informe le conseil municipal que le syndicat d'énergie de l'Yonne souhaite connaître notre programme de travaux d'extension, de renforcement du réseau électrique et de rénovation ou d'installation d'éclairage public pour 2022.

A ce jour, aucune programmation de travaux n'est prévue pour 2022.

- Projets 2022

Le Maire demande au conseil municipal de réfléchir aux éventuels projets pour 2022.

Il informe le conseil municipal que l'acte notarié concernant la parcelle A 187 à Dame Cane est signé. Sur cette parcelle, un puits existant est à rénover.

Le trottoir, rue de la Fontaine en allant vers Domats (côté gauche), est peu praticable avec des poussettes, fauteuils roulants... Une rénovation est à envisager.

- Manifestation et décorations de Noël

Le Maire demande au conseil municipal d'envisager une manifestation pour Noël. Il convient de voir avec les associations pour l'organisation.

Les décorations de Noël ont été livrées, d'autres seront confectionnées par le conseil municipal pour limiter les coûts.

- Installation antenne 4G

Le Maire informe le conseil municipal d'un projet d'installation d'une antenne 4 G à Villeneuve la Dondagre, le lieu d'implantation reste à définir.

Séance levée à 20 h 30

Le Maire
Jean-François ALLIOT

Le secrétaire de séance
Christophe SALIQUES